

Base d'adresses de Picherande

Principales évolutions du projet entre la version 1 et la version 2.

La version 1 du projet a été publiée sur le site de la commune en février 2022. Elle a donné lieu à une concertation de plusieurs mois qui s'est achevée par trois réunions publiques fin juin / début juillet. A l'issue de cette phase, une version 2 a été élaborée et validée par le conseil municipal. Les principales évolutions entre les deux versions sont les suivantes :

- Création de quelques numéros : la réparation de plusieurs omissions se traduit par une légère augmentation du nombre de numéros, qui passe de 531 à 556.
 - Rectification de l'orthographe de certains noms de voie. Lorsque plusieurs orthographes sont pratiquées, la préférence a été donnée à l'orthographe retenue dans le géoportail de l'urbanisme. Par exemple, « Scorios » a été préféré à « Scordios » ou « Scordiaux », « chaire » à « charre » et « Montat » à « Montas ».
 - Création de plusieurs voies : le nombre de voies passe de 61 à 79 pour deux raisons
1. **Rendre de la lisibilité** aux cas où, pour limiter le nombre de voies, certaines maisons avaient été rattachées de façon trop artificielle à une voie dont elles étaient proches sans y avoir un accès direct. Les réunions publiques ont révélé les limites de cette pratique et ont conduit à la création de voies supplémentaires : « rue des miengués » derrière la place de l'église, « rue des gentianaires » entre la route de La Tour et le foirail, « Chemin de l'Ecir » à La Chaux, « Chemin des randonneurs » à Grouffaud, « Impasse de La Vernite » et « Impasse de Chassagnoux » à Chassagnoux, « Impasse de la garde » à Chomeille, « Impasse de Lamur haute » à Lamur et « Impasse de Tinaire » à Tinaire. En outre, la rue de la Save a été raccourcie (elle partirait du carrefour avec la rue de la mairie) et une « rue de l'église » a été créée à la sortie de la place du même nom. Sans créer de nouvelle voie, le lieu-dit Montat est devenu un chemin débutant Route de Chaire et incluant deux bâtiments qui étaient rattachés à cette route dans la V1. Enfin, pour privilégier l'existant (notamment la signalisation sur le terrain), c'est le pré dernier qui serait rattaché à Autérat et non l'inverse.
 2. **Ne pas abandonner des noms de lieux-dits** qui font partie du patrimoine de la commune : dans la V2, le moulin de Gayme n'est plus rattaché au chemin de Périguet, mais constitue une voie à numéro unique. Par ailleurs, la voie « Route de La Tour » s'arrête au carrefour avec la route de Chaire ; au-delà, les dernières maisons du bourg sont rattachées à la voie « Les Barreyres ». Enfin, Tinaire n'est plus un chemin partant de la route, mais un toponyme limité au village lui-même et regroupant deux voies. Le début de la route y conduisant est divisé en deux voies nouvelles : « Les Sarailoux » puis « Les Cassières ».

Pour les lotissements situés au nord du bourg, la V2 confirme la conservation de l'existant, même lorsqu'il n'est pas conforme aux « bonnes pratiques », notamment en ce qui concerne la répartition entre nombres pairs et impairs. Il a semblé en effet qu'obliger des dizaines de résidents à changer de numéro (et parfois recevoir celui qui est depuis des années celui de leurs voisins !) présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Pour La Fricaudie, les numéros ont été répartis entre une « impasse de La Fricaudie » pour la voie privée et un « Chemin de La Fricaudie » pour la route. Cette dernière voie reçoit sans changement, à gauche des numéros dans la continuité du lotissement de la fricaudie (n° 7, 8 et 9) et à droite des numéros dans la continuité du chemin des roches (n° 15, 17 et 19). Compte tenu du faible nombre de maisons concernées (six) cette incongruité a semblé supportable et il n'a pas paru nécessaire de changer les numéros déjà affichés sur le terrain et utilisés depuis des années.